



PRESIDENCE

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT QAAV

Le chef de département

N° 835 / PR / SDR / QAAV

Pirae, le 28/12/2015

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/er

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : certificat vétérinaire pour la viande et les produits à base de viande provenant de bovins du Canada

Réf. : - arrêté 979/CM du 24 juillet 2015 fixant la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments

P.J. : 1

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint la nouvelle annexe B devant accompagner le modèle de base du certificat vétérinaire pour les viandes bovines du Canada, qui tient compte des nouvelles dispositions de l'arrêté n° 979/CM du 24/07/15 cité en référence.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation



Valérie ROY



Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne
d'inspection des aliments

ANNEX(E) B

**CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE POUR LA VIANDE ET LES PRODUITS À BASE DE VIANDE
PROVENANT DE BOVINS / VETERINARY CERTIFICATE FOR MEAT AND MEAT FOOD
PRODUCTS DERIVED FROM CATTLE**

AJOUT AU CERTIFICAT ACIA-CFIA 1454 N^O /
ADDENDUM TO CERTIFICATE CFIA-ACIA 1454 NO./ :

**I. Adresse(s) et numéro(s) d'agrément vétérinaire de l'/des usine(s) de fabrication
(numéro d'établissement sur l'étiquette) / Address(es) and veterinary approval number(s)
of the producing establishment(s) (establishment number on the label):**

.....
.....

II. Description des produits / Identification of Products

- Désignation de produits / Description of the commodity
(frozen/congelé, carcasses, sides/demi-carcasses, quartiers/quartiers, cuts/coupes, etc)
- Date de congélation (le cas échéant) / Freezing date, as applicable.....
- Mode de conservation / storage conditions.....

III. Health Attestation/attestation de santé

Le vétérinaire officiel soussigné certifie que / The undersigned Official Veterinarian certifies that:

1. Le Canada est un pays officiellement indemne de fièvre aphteuse, d'infection à Brucella abortus, B. melitensis et B. suis, d'infection par le virus de la fièvre de la Vallée du Rift, et est un pays présentant un risque maîtrisé d'encéphalopathie spongiforme bovine selon la définition de l'OIE. / Canada is officially free from foot and mouth disease, infection with Brucella abortus, B. melitensis, and B. suis, infection with Rift Valley fever virus, and is country posing a controlled bovine spongiform encephalopathy risk as defined by the OIE.
2. Les viandes bovines sont dérivées d'animaux qui proviennent de fermes où aucun cas d'anthrax n'a été déclaré pendant les 20 jours précédant l'abattage, de fermes qui n'étaient pas sous quarantaine en raison de contrôles reliés à la fièvre charbonneuse, et qui n'ont pas été vaccinés contre la fièvre charbonneuse à l'aide d'un vaccin vivant pendant les 14 jours ayant précédé l'abattage ou pendant une période plus longue précisée par le fabricant. / The bovine animals from which the meat is derived originate from a farm where no cases of anthrax have been reported during the last 20 days prior to slaughter, from farms that are not under quarantine for the purpose of controlling anthrax and that have not been vaccinated with a live vaccine of anthrax during the 14 days prior to slaughter or during a longer period depending on the manufacturer's recommendations.
3. les produits proviennent de bovins qui n'ont pas été étourdis, préalablement à leur abattage, à l'aide d'un engin injectant de l'air ou un gaz comprimés dans leur boîte crânienne, ni soumis au jonchage. / the products are from cattle that were not subjected to a stunning process, prior to slaughter, with a device injecting compressed air or gas into the cranial cavity or to a pithing process.



4. Les produits ne contiennent pas de, et ne sont pas contaminés par des / The products do not contain and have not been contaminated by:

A) amygdales et partie distale de l'iléon provenant de bovins de tous âges / tonsils and distal ileum from cattle of any age;

B) encéphales, yeux, moelles épinières, crânes et colonnes vertébrales provenant de bovins âgés de plus de 30 mois. / brains, eyes, spinal cord, skull, vertebral column from cattle that were at the time of slaughter over 30 months of age.

.....
Done at / Fait à

.....
Signature of Official Veterinarian / Signature du vétérinaire officiel

.....
Date

.....
Name of Official Veterinarian / Nom du vétérinaire officiel

Seal / Cachet

DRAFT